

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

pédagogie Question écrite n° 21118

#### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la lutte contre l'illettrisme à l'école et l'enseignement des fondamentaux suite au net recul de la France, qui se place au 29e rang selon le programme international de recherche en lecture scolaire qui a rendu récemment son classement sur les performances en lecture dans 54 pays du monde. Cette étude révèle que les élèves français âgés de dix ans maîtrisent moins bien la lecture que la moyenne des écoliers européens du même âge et ont également des lacunes en écriture et expression. Il semblerait ainsi que 40 % des élèves sortent du primaire sans savoir ni lire ni écrire correctement. En France, la question de la méthode d'apprentissage de la lecture n'est pas résolue et la méthode mixte qui s'est aujourd'hui généralisée n'apporte pas de résultats probants. De nombreuses études ont été réalisées dans ce domaine, certaines préconisant la méthode globale, d'autres la méthode syllabique. Il s'avère que les méthodes syllabiques donnent des résultats excellents avec tous les élèves, notamment les plus fragiles. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement quant à la méthode à adopter pour enseigner la lecture à nos enfants.

#### Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un enjeu déterminant en matière d'insertion professionnelle et sociale. Les résultats obtenus par les élèves français lors de la récente évaluation internationale PIRLS confirment la tendance observée au cours des dernières années, notamment à travers l'évaluation PISA 2009 et les évaluations nationales (en CE1 et CM2 et évaluations sur échantillon CEDRE) : les écarts se creusent entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux qui obtiennent les résultats les plus faibles, de plus en plus nombreux. Dans ce contexte, la question de la méthode globale, qui consiste à reconnaître un mot (voire une phrase) en entier, sans le décomposer, en tant qu'image visuelle indivisible, est régulièrement soulevée. Le recours à cette méthode constituerait un facteur déterminant des difficultés de lecture et du décrochage précoce. Il s'agit en réalité d'un débat idéologique, qui n'a aucune pertinence dans le système éducatif actuel, et cela pour deux raisons. D'une part, la méthode globale en tant que telle n'a quasiment jamais été utilisée en France. Ce sont plutôt des méthodes dites « mixtes » qui, à une certaine époque, dans les années 1960-1970, ont pu être en vigueur. D'autre part, aujourd'hui, la méthode globale n'est pas pratiquée dans les écoles françaises, qui appliquent les programmes, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. Il existe un consensus au sein de la communauté des chercheurs sur l'enseignement de la langue écrite : il s'agit d'acquérir le déchiffrage, de développer complémentairement la connaissance de la structure de la langue et la compréhension, et de mettre en oeuvre de premières productions d'écrits. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue au sein des apprentissages. La priorité donnée à l'école primaire par la Loi en cours d'examen au Parlement, le remise en place d'une formation de qualité pour les enseignants au travers de la construction des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation, ou encore la réforme des rythmes qui donnera plus de temps utile aux apprentissages fondamentaux, sont des axes stratégiques de la refondation de

l'école qui participent tous d'une volonté résolue de lutter contre l'illettrisme. De même, si le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui occupe une place cruciale dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, actuellement en débat au Parlement, sera précisé par voie réglementaire, il est d'ores et déjà acquis que la maîtrise de la langue y occupera une place centrale. Enfin, le ministère de l'éducation nationale se mobilise, aux niveaux académique, départemental et national, pour développer la recherche et l'expérimentation, consolider la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission.

#### Données clés

Auteur: M. Bernard Perrut

**Circonscription**: Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 21118

Rubrique : Enseignement maternel et primaire Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mars 2013, page 2987 Réponse publiée au JO le : 7 mai 2013, page 4998